



Fiche d'inscription 2024 - 2025  
Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ADULTES

Inscription le :

Visa accueil

Visa trésorier

Visa secrétaire

RENSEIGNEMENTS

Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Sexe	HOMME	FEMME
Téléphone fixe :	Téléphone portable :		
Adresse :	Courriel :		
Code postal :	Ville :		
Profession :	Bénévolat	OUI	NON
	Intéressé par :	MECENAT	SPONSORING
Classement	Meilleur classement obtenu :		
Niveau de jeu :	Numéro de licence :		

ADULTES (nés avant 2007)	TARIF	LICENCE FFT 2024 OBLIGATOIRE	Montant <i>Entourer la case choisie</i>
COTISATION ADULTE	158 €	33 €	191 €
<b>Vie de Club : Les entrainements physiques et cardio-tennis organisés cette année sont inclus dans l'adhésion</b>			
COTISATION CONJOINT	118 €	33 €	151 €
COTISATION ETUDIANT (de 2007 à 2000)	90 €	33 €	123 €
PACK ADHESION ADULTE + COURS COLLECTIFS (28 séances) *	378 €	33 €	411 €
PACK ADHESION CONJOINT + COURS COLLECTIFS (28 séances) *	358 €	33 €	391 €
PACK ADHESION ETUDIANT + COURS COLLECTIFS (28 séances) *	286 €	33 €	319 €
COTISATION MEMBRE NON-JOUEUR	28 €	33 €	61 €

\* L'adhésion au Club est obligatoire pour l'inscription aux cours collectifs

PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	Numéro	Montant	Date de débit
CARTE BANCAIRE				
ESPECES				
PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	Numéro	Montant	Date de débit <u>1er du mois</u>
CHEQUE(S)				
<i>Possibilité de payer en 3 fois sans frais</i>				

DISPONIBILITES COURS COLLECTIFS ADULTES

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi matin	

Par ailleurs, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au BOURGES TENNIS CLUB et à la FFT, ses Ligues, et ses Comités Départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités du Club (gestion des membres), mais également à la FFT (licences, organisation des compétitions, lettres d'informations, ...), ainsi qu'aux Ligues et aux Comités Départementaux.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit pour obtenir la communication vous concernant, vous pouvez vous adresser à la FFT à l'adresse suivante :

FFT Service Organisation et Systèmes d'Informations  
2 Avenue Gordon BENNETT  
75 116 PARIS

Autorise le BOURGES TENNIS CLUB à utiliser l'image de la personne objet de la présente fiche sur tout type de support, à usage de sa communication interne et/ou externe.

OUI

NON

#### CERTIFICAT MEDICAL

La délivrance ou le renouvellement d'une licence est subordonné à la présentation, selon le cas, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une simple attestation (transmission au Club via votre compte Ten'Up)

#### DELIVRANCE D'UNE LICENCE A UNE PERSONNE MAJEURE

Lors de la demande de première licence ou tous les trois ans dans le cadre du renouvellement de la licence, si vous êtes une personne majeure, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins d'un an.

Dans l'intervalle des trois ans, lors de la demande de renouvellement de votre licence, vous n'avez qu'à présenter une attestation selon laquelle vous avez bien répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire CERFA N°15699\*01 (Remplissage via votre compte Ten'Up).

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.

#### PROCEDURE D'OBTENTION DE LA LICENCE

1. Obtenir un certificat médical daté de moins d'un an ou trois ans en fonction des cas, autorisant la pratique du sport, en compétition ou non, ou une attestation	2. Le scanner et le joindre au Club via son compte Ten'Up	3. Votre licence est validée par le Club et envoyée par mail. Elle sera disponible sur votre compte Ten'Up, avec la mention "hors compétition" ou "compétition autorisée"
---	---	--

DATE ET SIGNATURE :